



Assemblée générale

Soixante-dixième session

86^e séance plénière

Mardi 16 février 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

*En l'absence du Président, M. Cardi (Italie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 16 et 117 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/70/674)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Nous allons maintenant continuer d'entendre des déclarations relatives au rapport du Secrétaire général (A/70/674).

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat officiel consacré au Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), présenté par le Secrétaire général.

Nous considérons – comme cela a aussi été indiqué lors des deux précédentes séances (voir A/70/PV.84 et A/70/PV.85) – que le Plan d'action est une initiative importante de sensibilisation, qui invite en même temps les États Membres à coordonner l'action qu'ils mènent pour lutter contre l'extrémisme violent, lequel représente aujourd'hui la menace la plus grave pesant sur la sécurité, la stabilité, le progrès socioéconomique et le tissu social de nombreux pays du monde.

Nous réaffirmons notre appui à nombre des idées, éléments et remèdes proposés dans le document. En tant que principal auteur des résolutions 70/109, « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent » et 56/6, « Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations », nous estimons que le Plan d'action apporterait une grande valeur ajoutée, s'il permettait d'engager un dialogue ouvert et sans exclusive visant à lutter efficacement contre cette menace mondiale. Un tel processus serait le signe que la communauté internationale est déterminée à prévenir et à combattre le phénomène odieux de l'extrémisme violent. Nous réaffirmons également notre position ferme selon laquelle l'extrémisme violent, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ne peut et ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique, car nous reconnaissons que toutes les religions sont attachées à la paix.

Nous voudrions saisir cette occasion pour souligner quelques points du Plan d'action qui nous semblent nécessiter une plus grande attention et une plus grande réflexion de la part des États Membres.

Du point de vue méthodologique, certaines parties du Plan d'action comportent une analyse approfondie, voire académique de la question, alors que d'autres parties se bornent à présenter une réflexion sur certains événements actuels et cas particuliers qui pourraient perdre toute pertinence dans un avenir proche. Une approche plus cohérente aurait conféré davantage de crédibilité au texte. Si le Plan d'action

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-03940(F)



Document adapté

Merci de recycler



est axé sur l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme, il doit alors éviter d'aborder des questions complètement différentes qui n'ont pas leur place dans ce texte. Chaque question doit être examinée dans son contexte. Par exemple, certains des groupes indiqués au paragraphe 19 ne sont pour ainsi dire pas concernés par le contenu du Plan d'action.

Dans le même temps, le texte passe sous silence un certain nombre de causes importantes qui ont rendu furieuses des millions de personnes mais ont été utilisées par les terroristes comme des outils de recrutement. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs les principales causes profondes de l'extrémisme violent et il est regrettable qu'il ait été décidé d'omettre de tels facteurs dans le Plan d'action. L'occupation étrangère, qui est en soi une manifestation de l'extrémisme violent, a été employée pour inciter à la violence par désespoir. La déstabilisation de gouvernements légitimes par la mobilisation, l'armement et le financement de groupes armés constitue un autre facteur pouvant créer un terreau fertile et aboutir à la montée de l'extrémisme violent. Par ailleurs, les interventions étrangères et militaires et les politiques de changement de régime ont considérablement alimenté l'extrémisme violent à l'échelle mondiale. Tous ces facteurs méritent d'être pris en considération et mis en avant dans le rapport.

Il est vrai que les extrémistes exploitent Internet et les médias sociaux modernes pour servir leurs vils objectifs. Le Plan d'action ne rend cependant pas non plus compte du rôle non constructif et même destructeur joué par les médias traditionnels et les organes de presse dans certains pays, par la promotion du sectarisme, de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme. De nombreux jeunes, principalement issus de groupes minoritaires marginalisés, sont poussés vers la radicalisation en raison des politiques fallacieuses menées par certains grands organes de presse.

Enfin, nous saluons encore une fois l'initiative du Secrétaire général tout en réitérant notre position : pour que les États Membres prennent en main ce processus et ses résultats, ils doivent avoir des occasions nombreuses et effectives de s'exprimer sur cette question d'une importance critique.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago tient à remercier le Président d'avoir convoqué le présent débat important sur l'extrémisme violent. Nous saisissons également cette occasion pour remercier le Secrétaire général de

son rapport détaillé sur le Plan d'action, qu'il propose, pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674).

À l'approche de l'examen décennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en juin, le débat d'aujourd'hui devra, à notre avis, nous permettre de renforcer notre engagement en faveur de la mise en place d'un cadre mondial efficace pour assurer la sécurité collective qui sera fidèle aux aspirations à une paix internationale telles qu'exprimées dans la Charte des Nations Unies.

La radicalisation de personnes habituellement respectueuses des lois et responsables dans des communautés et des sociétés pacifiques leur fait commettre des actes d'extrémisme violent résultat de leur fort sentiment de frustration collective, de leur dénuement et de leur désenchantement. La communauté internationale, fondée sur les précieuses valeurs de la liberté, du choix individuel, du respect mutuel et de la compréhension, et consciente de sa riche diversité qu'elle apprécie et à laquelle elle attache une grande valeur, doit faire face à ce qui équivaut pratiquement à une lutte pour séduire et convaincre nos citoyens, en particulier les jeunes, qui semblent être particulièrement sensibles aux influences radicales externes.

En conséquence, un des objectifs propres à la stratégie de la communauté internationale pour lutter contre l'extrémisme violent doit être de réduire l'attrait social, économique, politique et psychologique du terrorisme en s'attaquant, entre autres choses, aux problèmes et pressions socioéconomiques inévitables dans des sociétés vulnérables et qui, dans de nombreux cas, offrent un terrain de choix que les groupes terroristes exploitent pour engendrer la haine, l'intolérance et la violence sous prétexte de servir une cause supérieure et juste.

Soyons clairs : l'extrémisme violent et le terrorisme peuvent exister absolument partout. Il ne faut donc pas considérer qu'ils concernent uniquement un système de croyances ou une religion quelconques. Le fait que les personnes qui se sont associées à des groupes terroristes ont une origine géographique, ethnique et culturelle très diverse peut confirmer que le radicalisme a une résonance interculturelle. Compte tenu de cela, la Trinité-et-Tobago appuie avec force le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général car nous considérons qu'il permettrait de renforcer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme en proposant un cadre stratégique pratique s'attaquant aux éléments sociaux,

économiques et psychologiques négatifs qui convergent dans un contexte de pauvreté et d'autres conditions de dénuement.

Il ne faut ni omettre ni laisser de côté le lien qui existe entre extrémisme violent et développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) reconnaît qu'il ne peut y avoir de paix sans développement durable. La Trinité-et-Tobago félicite le Secrétaire général de sa démarche clairvoyante axée sur la lutte contre l'extrémisme violent par la promotion d'une culture de paix, l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, le recul de la marginalisation et l'édification de sociétés justes et ouvertes à tous.

Il est impératif que les groupes marginalisés, les femmes et les jeunes en particulier, puissent exercer librement leurs droits à l'éducation, à un travail décent, à la liberté de religion et au respect de leurs droits de manière générale. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les conflits violents, et nous considérons que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont déterminantes pour lutter contre l'extrémisme violent. Les activités de promotion de l'autonomisation des femmes que nous menons à l'ONU en donnant une impulsion pour agir face à des conflits armés sont bien connues.

En même temps, nous sommes aussi profondément préoccupés par cette tendance mondiale qui montre qu'un nombre significatif de jeunes sont victimes de recrutement par des groupes extrémistes violents qui se servent des technologies de communication modernes. À la Trinité-et-Tobago, nous avons engagé des consultations et établi des partenariats avec les jeunes et les parties prenantes de la jeunesse en vue d'élaborer des politiques, de mettre en oeuvre des programmes et de fournir des services visant à promouvoir l'autonomisation des jeunes et le développement, le but étant de susciter en eux un plus fort sentiment d'appartenance et de leur faire prendre conscience de leur propre valeur par le biais d'activités positives propices à l'édification de communautés plus fortes et plus soudées.

Les petits États comme la Trinité-et-Tobago ont des capacités et des ressources limitées pour lutter contre l'extrémisme violent. C'est pourquoi nous considérons que le Plan d'action du Secrétaire général offre une occasion importante à la communauté internationale de partager les connaissances et les informations sur les questions liées à l'extrémisme violent et de resserrer

la coopération afin de protéger efficacement le monde contre ce phénomène.

La Trinité-et-Tobago est prête à utiliser ses propres ressources et à servir de modèle à d'autres pays mettant en oeuvre des aspects du Plan d'action, lequel invite les États Membres à renforcer la compréhension interculturelle en tant que moyen de lutter contre l'extrémisme violent et à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales. Il y a à peine une semaine, nous avons célébré notre carnaval mondialement connu, qui montre la splendeur populaire de notre diversité culturelle par le biais d'une panoplie d'expressions musicale, artistique, théâtrale et autres de l'ingéniosité culturelle, ainsi que des mascarades qui font la renommée mondiale de la Trinité-et-Tobago. Mon pays est cité comme un excellent exemple de cohésion sociale et de coexistence pacifique entre peuples de différentes religions, races et croyances, agissant dans l'unité et la diversité.

Le terrorisme international et l'extrémisme violent ne respectent ni frontières terrestres, ni race, ni âge, ni sexe ni classe sociale. En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons continuer d'œuvrer assidûment et de concert pour débarrasser la communauté internationale de l'extrémisme violent, des actes de terrorisme et d'autres phénomènes négatifs. C'est pour ces raisons que la Trinité-et-Tobago réaffirme son attachement sans équivoque à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et son appui au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir pris l'initiative de convoquer aujourd'hui cette séance importante et opportune.

La République de Corée salue et appuie la résolution 70/254, que l'Assemblée générale a adoptée vendredi. Cette résolution qui vient à point nommé nous permettra de maintenir la dynamique forte et positive générée par le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Son adoption par consensus par l'Assemblée générale – l'organe des Nations Unies à caractère universel qui peut parler d'une même voix – enverra un puissant message que la communauté internationale est unie dans sa cause et dans ses efforts pour remédier au grave problème de l'extrémisme violent.

La République de Corée souhaiterait une fois encore exprimer son plein appui au Plan d'action, et

nous nous félicitons du rôle de chef de file joué par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour faire avancer cette importante question à l'ONU. Nous pensons que le Plan d'action imprime un élan crucial et fournit des lignes directrices pour aider les États Membres à élaborer leurs propres plans d'action nationaux sur la base de leurs situations nationales.

La lutte contre l'extrémisme violent est l'un des défis les plus pressants posés à la sécurité que nous devons relever aujourd'hui. Pourtant, la dure réalité est qu'il n'y a pas de solution unique et sur mesure à ce problème. Les motivations à l'origine de la radicalisation varient en fonction des sociétés, et divers facteurs interviennent, allant des idéologies extrémistes aux griefs personnels, en passant par des facteurs socioéconomiques. C'est pourquoi la prévention de l'extrémisme violent nécessite l'adoption d'une approche multidimensionnelle et tout aussi diverse. À cet égard, la République de Corée appuie l'approche globale soulignée dans le Plan d'action, qui comprend non seulement une action antiterroriste axée sur la sécurité, mais aussi diverses mesures visant à s'attaquer aux moteurs et aux causes profondes de l'extrémisme violent. Nous sommes également pour l'adoption d'une approche interdisciplinaire impliquant non seulement l'ensemble de la société et des pouvoirs publics, mais aussi le secteur privé et la société civile aux fins d'une lutte efficace contre l'extrémisme violent.

Pour terminer, je voudrais insister sur l'importance de la jeunesse et de l'éducation dans la prévention de l'extrémisme violent, ce que souligne aussi le Plan d'action. Il est bien connu que la plupart des 30 000 combattants étrangers en provenance du monde entier qui ont rejoint des groupes extrémistes sont des jeunes, dont certains sont à peine âgés de 15 ans. Pour empêcher ces jeunes de succomber à la propagande et aux idéologies extrémistes, il est essentiel de leur enseigner dès le plus jeune âge des valeurs comme la paix, la dignité humaine, la tolérance, le respect et l'entente mutuels, comme cela a été souligné dans la notion d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Par le biais de l'éducation à la citoyenneté mondiale, nous devrions être en mesure de convaincre nos jeunes générations que ce sont nos sociétés libres et diverses – et non pas la haine, la division et la violence prêchées par les extrémistes – qui indiquent la bonne voie à suivre pour l'humanité. La République de Corée continuera de tout mettre en oeuvre pour promouvoir la citoyenneté mondiale comme méthode

permettant de trouver une solution fondamentale à l'extrémisme violent, et en tant que principal objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

M Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation péruvienne, je remercie le Secrétaire général de l'initiative importante et opportune qu'il a prise d'élaborer un Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Il s'agit d'une initiative particulièrement pertinente dans le contexte actuel et à l'heure où les mesures antiterroristes traditionnelles ne suffisent plus à prévenir la propagation de ce fléau.

Aujourd'hui, ce débat mondial nous donne l'occasion de discuter de la manière dont nous pouvons au mieux tirer parti de nos avantages comparatifs pour lutter efficacement contre l'extrémisme violent. L'extrémisme violent est un phénomène complexe, et le Plan d'action se concentre en particulier sur l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme. Nous pensons, comme indiqué dans le Plan d'action, que c'est aux États qu'il appartient de définir les termes « extrémisme violent » et « terrorisme », mais le Plan d'action pourrait souligner quelques caractéristiques distinctives de ces deux concepts qui pourraient se confondre. Une définition claire contribuerait à améliorer l'efficacité de la mise en oeuvre du Plan d'action au niveau national.

Nous saluons l'accent mis dans le Plan sur la nécessité d'élargir notre action, de prendre des mesures préventives et de s'attaquer aux causes structurelles et conjoncturelles de l'extrémisme violent. En bref, la prévention doit occuper une place centrale dans le contexte de notre approche intégrée, car cela permettra d'améliorer les conditions qui poussent les personnes, en particulier les jeunes, à rejoindre des groupes extrémistes violents.

Concrètement, nous attachons une importance particulière à la recommandation tendant à réduire les inégalités et à renforcer le tissu social. Il s'agit non seulement d'éviter la radicalisation des personnes, mais également de les intégrer à la société. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance que revêt l'harmonisation des politiques nationales de développement avec le Programme 2030, en particulier les objectifs 1 et 16.

Par ailleurs, le Pérou, ayant subi le fléau du terrorisme, accueille avec une satisfaction particulière la recommandation d'élaborer des plans d'action nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent. Il a lancé un processus multisectoriel à cette fin, notamment en

créant une unité de renseignement financier, compte tenu de l'importance prioritaire qu'attache mon pays à la lutte contre le financement du terrorisme. Nous estimons également qu'il est essentiel que cette initiative soit reflétée au niveau régional, où les contextes, les capacités et les objectifs sont similaires entre les pays. En matière de lutte contre le terrorisme, notre région dispose par exemple du Comité interaméricain contre le terrorisme créé par l'Organisation des États américains, qui fournit une assistance technique et propose sa coopération aux États membres.

Un autre aspect du Plan qu'il nous paraît important de souligner est le développement et le renforcement des stratégies de communication, ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux par les gouvernements. Nous devons contrer les messages de haine pouvant conduire à la radicalisation des jeunes, principales victimes de l'attraction qu'exercent les groupes extrémistes violents.

Enfin, je saisis cette occasion pour annoncer que le Pérou a déposé aujourd'hui son instrument de ratification du Traité sur le commerce des armes, dont certaines dispositions, comme chacun sait, revêtent une importance particulière dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Tout en réaffirmant que mon gouvernement condamne sans retenue le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme, je réitère la nécessité d'agir systématiquement dans le respect du droit international et des droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre tous les groupes qui terrorisent la population civile en diffusant des messages de haine, de mort et d'intolérance. C'est pourquoi le Pérou appuie la résolution 70/254, présentée par le Président de l'Assemblée générale, qui salue l'adoption du Plan d'action et vise à ce qu'il complète le prochain examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

M. Holovka (Serbie) (*parle en anglais*) : La Serbie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/70/PV.84). Je souhaite cependant ajouter quelques observations à titre national.

Depuis plusieurs années, le terrorisme pose l'un des plus grands défis au monde contemporain. Il est devenu une grave menace pour la sécurité mondiale. Malheureusement, nous assistons à l'émergence de phénomènes nouveaux, notamment les organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant, dont les activités sont très différentes de celles des groupes du passé, et l'expansion du problème de

l'extrémisme violent et de la radicalisation, qui exige une réaction énergique. Ces derniers mois, de nombreux attentats terroristes aux conséquences tragiques ont été commis dans plusieurs endroits du monde, de telle manière que plus aucune région n'est à l'abri de cette menace.

La Serbie prend très au sérieux la menace du terrorisme, à laquelle est confrontée toute la région des Balkans occidentaux. Je tiens à rappeler les nombreux problèmes liés à l'afflux sans précédent de migrants vers l'Europe, notamment la Serbie et d'autres pays de la région. Une autre question qui préoccupe la Serbie est le phénomène des combattants terroristes étrangers, et notre région doit s'attaquer à ce problème sur la base d'une coopération active. La Serbie a pris un certain nombre de mesures dans ce domaine. Elle a notamment adopté des lois et mis en place des mesures opérationnelles par elle-même et en coopération avec ses partenaires. La Serbie attache une importance prioritaire à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et coopère avec de nombreux acteurs aux niveaux international et régional, notamment l'ONU, qui joue un rôle central dans cette entreprise internationale commune. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est la pierre angulaire de ces efforts.

Le 15 janvier, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Lorsque sa mise en œuvre aura progressé et qu'il aura été défini plus précisément, le Plan permettra de fournir un appui supplémentaire aux initiatives de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Mon pays est conscient que les mesures dynamiques visant à prévenir l'extrémisme violent sont extrêmement importantes pour éliminer le risque de terrorisme, et ses institutions et organismes compétents s'emploient à adopter des mesures de cette nature. À cet égard, la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui mènent au terrorisme fait l'objet d'une attention particulière dans le contexte de l'élaboration d'une stratégie nationale et de la rédaction de documents stratégiques pour la lutte contre le terrorisme.

Ce n'est qu'en mettant l'accent à long terme sur la prévention et l'inclusion et en promouvant la tolérance et le développement, ainsi qu'en œuvrant à la prévention de l'apparition et de la propagation des idées véhiculées par l'extrémisme violent, que nous atteindrons l'objectif ultime de l'élimination du terrorisme international. Dans ce contexte, l'état de droit, la bonne gouvernance

et le respect des droits de l'homme créent des conditions propices que nous devons promouvoir.

Durant son mandat à la tête de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2015, la Serbie a lancé, en coopération avec le secrétariat de l'OSCE, une campagne nommée OSCE unie dans la lutte contre l'extrémisme violent. Durant la réunion du Conseil ministériel qui s'est tenue à Belgrade en décembre, les États participants ont adopté la Déclaration sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme et la Déclaration sur le renforcement des efforts déployés par l'OSCE pour lutter contre le terrorisme à la suite des récents attentats terroristes.

La Serbie estime que les mesures de prévention de l'extrémisme violent revêtent une importance capitale dans le contexte de la lutte globale contre le terrorisme et salue les efforts du Secrétaire général et la mobilisation continue de l'ONU en ce qui concerne le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent jouent un rôle central dans la lutte contre ce fléau du monde contemporain. La Serbie attache une grande importance à une coopération internationale active, dont le point central est l'ONU. Elle appuie les efforts déployés pour appliquer le Plan d'action et les autres activités dans ce domaine important, notamment l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies prévu en juin.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/70/PV.84). Je tiens à souligner quelques éléments qui, de notre point de vue national, revêtent une certaine importance.

La Pologne accueille avec satisfaction l'initiative du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) présentée par le Secrétaire général. Nous sommes convaincus que cette initiative arrive à point nommé, car le Plan d'action s'attaque à l'un des problèmes mondiaux les plus pressants. Dans le contexte des délibérations futures concernant le Plan proposé, nous devons mettre l'accent sur la cohérence et la coordination avec les initiatives en cours en matière de lutte contre l'extrémisme violent qui sont menées par diverses organisations et entités, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies. À cet égard, il faut créer une synergie non seulement afin de réaliser nos objectifs, mais également d'utiliser nos ressources à bon escient.

Il importe de souligner – comme le reflète à juste titre la résolution 70/254, que l'Assemblée générale a adoptée vendredi par consensus – que le radicalisme et l'extrémisme violent ne sauraient être associés à aucune religion, nationalité, civilisation ni à aucun groupe ethnique. Ce fléau frappe divers pays et diverses sociétés. Par conséquent, pour y faire face, il nous faut des instruments diversifiés, adaptés aux conditions locales et à des revendications spécifiques.

L'extrémisme violent est un premier pas vers le terrorisme – fléau de notre époque – et la prévention est le moyen le plus efficace d'éradiquer ce cancer. L'appui unanime de l'Assemblée générale à l'initiative du Secrétaire général atteste de notre détermination à nous attaquer à l'une des menaces les plus graves auxquelles le monde est confronté aujourd'hui.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président Mogens Lykkesoft d'avoir organisé ce débat, qui nous donne l'occasion d'échanger des vues sur le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674).

Le Liban s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.84).

Nous devons faire front commun face à l'extrémisme violent. Nous félicitons le Secrétaire général pour son engagement à prévenir l'extrémisme violent, qu'il a démontré en élaborant un plan d'action exhaustif. L'adoption à l'unanimité de la résolution 70/254 relative à cette initiative, le vendredi 12 février, tombe à point nommé et envoie un message positif et ferme de la communauté internationale. Ma délégation voudrait attirer l'attention sur les points suivants.

S'attaquer aux causes profondes, aux moteurs, aux motifs de mécontentement politique – quelle que soit l'appellation choisie – qui sont à l'origine de l'extrémisme violent est d'une importance cruciale. L'occupation étrangère, la marginalisation, les foyers de tension, les violations des droits de l'homme, une approche de deux poids deux mesures dans l'application du droit international et l'impunité créent souvent un terrain fertile pour l'extrémisme violent. S'attaquer à ces causes profondes contribuera à l'éradication de ce fléau. Nous sommes également d'avis que l'accent mis sur les jeunes est d'une importance fondamentale, car les jeunes doivent être les principaux bénéficiaires de ce Plan, en particulier dans le monde arabe où ils représentent

un tiers de la population. Une éducation qui propage les valeurs de l'ouverture et du dialogue et encourage une réflexion critique est essentielle pour renforcer la résilience des générations futures. Il importe également de continuer à mettre sur pied des organisations sociales modernes et attrayantes pour les jeunes afin de prévenir la montée des idéologies extrémistes.

Dans le même ordre d'idées, l'autonomisation des femmes est un élément clef. En effet, il ne fait aucun doute qu'elles contribuent à l'édification de sociétés stables et pacifiques. À cet égard, le Liban réitère son ferme appui à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution phare 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures, ainsi que l'objectif 5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Par ailleurs, une approche globale consistant à établir des partenariats à tous les niveaux – de l'ONU au secteur privé, en passant par la société civile et les organisations locales – est essentielle pour aider les États dans leurs efforts de prévention.

Même si nous sommes conscients que l'extrémisme violent est une notion large qui ne doit pas être confondue avec le terrorisme ou s'y limiter, il crée souvent des conditions qui y sont favorables. Aucune région ni aucun pays n'est à l'abri du terrorisme, mais il est vrai que certains pays et régions sont plus touchés que d'autres. Malheureusement, le terrorisme a fait des ravages dans mon pays. Le Liban, conformément à sa tradition bien connue, telle qu'énoncée dans la déclaration de politique du Gouvernement en 2014, est toujours à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme et s'engage à agir résolument pour l'éliminer.

C'est pourquoi le Liban attend avec intérêt les discussions sur le Plan d'action dans le cadre du prochain examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, prévu en juin à l'occasion de son dixième anniversaire. Il ne fait aucun doute que certaines recommandations figurant dans le Plan d'action peuvent renforcer les piliers I et IV de la Stratégie, qui portent respectivement sur les conditions propices à la propagation du terrorisme et le respect des droits de l'homme en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste.

Pour terminer, alors que nous poursuivons notre examen de la teneur du Plan, mon pays est prêt à examiner de façon constructive les recommandations qui y figurent dans le cadre de tous les processus pertinents à l'avenir.

M^{me} Pedrés Carretero (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne (voir A/70/PV.84).

Ma délégation se félicite du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), qui établit un cadre global pour la prévention de l'extrémisme violent. Cette initiative souligne que notre action doit toujours reposer sur le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, et est conforme à la volonté clairement exprimée par les États Membres d'unir leurs forces contre l'extrémisme violent. Ce Plan d'action et les initiatives lancées au niveau national et régional doivent s'appuyer et se renforcer mutuellement. Tous les États Membres de l'ONU doivent renforcer leurs cadres juridiques de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans ce contexte, il faut donner la priorité à la création d'organismes nationaux de coordination, afin de maximiser notre efficacité dans la lutte contre la radicalisation violente qui mène au terrorisme.

En matière de prévention des conflits, la communauté internationale dispose déjà d'excellentes initiatives qui encouragent la pluralité et le dialogue culturel et religieux, telles que l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et le Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel, dont le siège est à Vienne. Il existe également des initiatives intéressantes au niveau régional, parmi lesquelles je citerai certaines auxquelles participe l'Espagne, notamment la Fondation Anna Lindh et l'initiative sur la promotion de la médiation en Méditerranée, lancée par l'Espagne et le Maroc. Ces institutions jouent un rôle important dans la prévention de l'extrémisme violent, un rôle qui doit être dûment reconnu. Ces institutions peuvent servir de modèle à de nouvelles initiatives visant à renforcer le dialogue.

La bonne gouvernance est un outil essentiel pour la prévention de l'extrémisme violent. Dans le cadre du Plan d'action, il faudrait inviter tous les États à adopter des lois et des pratiques qui garantissent la participation politique de toutes les minorités, un élément clef de la cohésion sociale. Dans le contexte des efforts visant à intégrer les communautés, il convient de renforcer le rôle des autorités locales, parce que c'est à ce niveau que sont jetées les bases de la participation des citoyens. Par conséquent, il faut réaffirmer la nécessité de garantir le dialogue direct des communautés au niveau local dans le cadre du Plan d'action. Nous devons également veiller

à bien sensibiliser les sociétés contre l'incitation à commettre des crimes motivés par la discrimination ou la haine, en prodiguant une formation aux partenaires sociaux et à d'autres secteurs concernés, y compris en matière d'administration de la justice.

Pour garantir la collaboration avec les communautés, il importe que les États établissent des modèles de gestion de la diversité sociale, y compris la diversité religieuse. Encore une fois, le niveau local peut être un élément essentiel pour la prévention. Il faut établir des mécanismes de médiation et de coordination; des mécanismes qui profitent aux collectivités et leur permettent d'être en contact avec l'ensemble de la société et avec l'État. D'autre part, il faut donner la priorité aux jeunes dans toutes les stratégies de prévention du radicalisme et de l'extrémisme violent. L'absence de perspectives et la marginalisation font partie des facteurs qui favorisent la montée des comportements radicaux. Les États doivent promouvoir des politiques visant à garantir et à améliorer l'éducation et à promouvoir l'insertion des jeunes dans la société et sur le marché du travail.

Tout aussi important dans ce contexte est le rôle fondamental que jouent les femmes dans la société et dans les relations familiales. Les États doivent réaffirmer leur engagement à promouvoir des politiques visant à garantir l'égalité entre les sexes. Au cours de la présidence espagnole du Conseil de sécurité en octobre 2015, la résolution 2242 (2015), qui souligne le rôle des femmes dans les questions de paix et de sécurité, a été adoptée. L'Espagne dirige le groupe officieux créé par cette résolution pour faciliter une approche systématique qui permet un contrôle plus strict et une meilleure coordination des activités nécessaires à sa mise en œuvre.

L'élaboration du Plan d'action et la prochaine Conférence d'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui se tiendra en juin, doivent établir des liens avec les institutions, comités et groupes de travail consacrés spécifiquement aux droits des femmes, tels qu'ONU-Femmes, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique.

L'enseignement des valeurs dès le plus jeune âge joue un rôle crucial dans la prévention de l'extrémisme violent. Les établissements d'enseignement doivent

promouvoir les aptitudes qui conduisent au rejet de la violence extrémiste, telles que la formation aux droits de l'homme et le respect de la diversité. À cet égard, l'utilisation de témoignages de victimes dans l'éducation pourrait constituer également un outil précieux pour prévenir la radicalisation violente des jeunes.

Nous pensons que les États doivent adopter des lois pour prévenir la propagation des idées extrémistes et le recrutement de combattants terroristes par le biais des nouveaux moyens de communication, comme Internet et les réseaux sociaux, tout en veillant à préserver un strict respect de la liberté de la presse et d'opinion. Une partie importante de la réponse consiste à proposer un contre-argumentaire convaincant par le biais de ces mêmes réseaux.

Les victimes du terrorisme sont une référence morale qui doit être mise en valeur dans la lutte contre la radicalisation violente. Leurs témoignages sur Internet et dans les réseaux sociaux sont, en effet, d'une importance fondamentale dans nos stratégies de communication, car ils peuvent contribuer à l'élaboration d'un message susceptible de renforcer les valeurs humaines du pluralisme, de la coexistence et de la tolérance, et de diluer la propagande terroriste. Ferme partisan de cette idée, l'Espagne a fait entendre la voix des victimes du terrorisme au Conseil de sécurité pour la première fois pendant sa présidence au mois d'octobre afin de réaffirmer l'importance que revêt la protection des droits des victimes et de souligner le rôle crucial qu'elles peuvent jouer dans la prévention de la radicalisation et du terrorisme.

Qu'il me soit permis de conclure par un mot sur les combattants terroristes étrangers, l'un des plus grands dangers auxquels nous sommes confrontés dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Si nous parvenons à endiguer le flot de combattants terroristes étrangers, nous aurons gagné une bataille importante. C'est pourquoi les principes directeurs de Madrid visant à endiguer le flot de combattants terroristes étrangers, qui ont été approuvés par le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité lors de sa réunion extraordinaire à Madrid le 28 juillet 2015, sont particulièrement pertinents.

M. Zinsou (Bénin) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion, qui se tient à un moment tout à fait opportun.

Le Bénin souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.84), dont il est membre, et voudrait faire quelques observations complémentaires à titre national.

Le Bénin se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 70/254 sur le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Nous apprécions le leadership dont a fait preuve le Secrétaire général en présentant ce Plan d'action ambitieux, cohérent et basé sur une approche globale pour la prévention de l'extrémisme violent. Le Gouvernement béninois affirme son plein appui aux principaux axes retenus dans ce Plan d'action, qui a l'avantage d'offrir une analyse approfondie et une vision partagée des défis actuels, et de formuler des recommandations fortes et opérationnelles pour orienter l'action à mener aux niveaux national, régional et international.

Le Bénin est d'avis que l'extrémisme violent comme le terrorisme sont avant tout des actes politiques et que l'action visant à les prévenir et à les combattre doit prioritairement s'inscrire dans le cadre politique. Il est évident que pour faire face à ce grave péril qui constitue l'extrémisme violent, les mesures sécuritaires à elles seules, même si elles sont indispensables, ne seront jamais suffisantes. Nous devons donc collectivement continuer à examiner en profondeur les causes et les facteurs qui conduisent malheureusement tant de jeunes gens à se laisser séduire par les idéologies radicales et abuser par les groupuscules criminels et terroristes, qui sèment les graines de la haine dans les cœurs et répandent des discours empoisonnés sur Internet et dans les réseaux sociaux.

Il importe de souligner ici la nécessité d'éviter de tomber dans le piège des préjugés et des stéréotypes en associant systématiquement, comme le font certains malheureusement, l'extrémisme violent et le terrorisme à la pauvreté, à la jeunesse ou, pire encore, à des communautés et ou à des religions. Cependant, les leaders à tous les niveaux doivent avoir conscience des seuils de tolérance aux frustrations dans la gestion des hommes et des situations dont ils sont responsables. De ce point de vue, il importe d'éviter d'entretenir de manière persistante des situations de nature à pousser les individus vers la radicalisation, qui constitue un terrain fertile pour la propagation de l'idéologie de l'extrémisme violent. C'est là un précepte cardinal de la gouvernance nationale que s'efforcent de promouvoir

les instances régionales africaines par un effort normatif remarquable et une surveillance soutenue des prestations nationales sur la base de référentiels consensuels. J'en veux pour preuve le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les multiples protocoles sur lesquels repose l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui a été promue de l'Union africaine.

Certes, il ne s'agit pas d'établir une relation de causalité automatique entre ces phénomènes, mais il est urgent d'intensifier les efforts pour lutter contre l'instrumentalisation des détresses et des situations de marginalisation. Pour y parvenir, la mobilisation de toutes les forces vives de nos sociétés, notamment les jeunes, les femmes, les familles, la société civile, les établissements d'enseignement, les chefs religieux, les chefs traditionnels, en faveur de cette cause de salut est indispensable. Personne ne devrait être laissé de côté et il faut tendre la main à tous. Il est également indispensable de veiller au respect des droits de l'homme et des libertés publiques, ainsi qu'au renforcement de l'éducation et de la sensibilisation des jeunes.

Le Gouvernement de mon pays a non seulement souscrit au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, mais aussi, soucieux de participer plus activement aux efforts de la communauté internationale dans le domaine de la prévention des conflits ainsi qu'à la résolution durable des conflits qui se répandent en Afrique, a pris le parti d'engager une initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel. Le lancement officiel de cette initiative a eu lieu à l'occasion du symposium international tenu à Cotonou, le 28 mai 2015. Cette initiative vise essentiellement à contrer la résurgence de l'extrémisme violent en Afrique en s'attaquant aux racines du mal, comme le recommande le préambule de la Charte de l'UNESCO, avec comme point d'ancrage l'éducation à la paix. Le Bénin tient à remercier le Gouvernement japonais qui l'accompagne déjà dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative. Nous devons continuer à appuyer partout les efforts déployés par les leaders des confessions religieuses pour travailler ensemble pour la paix et le développement durable.

Le Bénin apprécie particulièrement le lien que le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent établit avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), avec une identification claire des objectifs de développement durable qui auront une incidence positive sur la prévention de l'extrémisme violent. À cet égard, conscient du fait que la prévention de

l'extrémisme violent passe également par la promotion d'une croissance durable dont les retombées bénéficient à toutes les composantes de la société, le Gouvernement béninois a récemment pris des mesures importantes en faveur des populations les plus vulnérables dans le cadre de sa politique visant à ne laisser aucun Béninois sur le quai.

C'est ainsi qu'à l'issue d'un conseil des ministres tenu le 22 janvier 2016, les mesures ciblées ci-après ont été annoncées, consistant en l'affectation au titre de l'exercice budgétaire en cours de 1,5 milliard de francs CFA au profit des personnes handicapées; de 50 milliards de francs CFA de microcrédit en faveur des femmes; de 1 milliard de francs CFA en faveur de la lutte contre la transhumance; et de 20 milliards de francs CFA en faveur de la reconversion des conducteurs de taxis-motos dans le secteur de l'agriculture, assorti de la mise à leur disposition de tracteurs.

Toujours dans le but de faire reculer la pauvreté et de réduire les sentiments de frustration chez les jeunes, le Gouvernement s'emploie à créer en 2016, 130 000 emplois qui leur sont destinés, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de l'économie numérique à la faveur de l'expansion envisagée du réseautage du pays.

Le rapport du Secrétaire général souligne que ce sont les mesures prises aux niveaux local, national et régional qui ont le plus d'impact en matière de prévention de l'extrémisme violent. Le Bénin prendra les mesures appropriées pour se doter de son plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent, en s'inspirant non seulement des directives du Plan d'action des Nations Unies et des principes de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies mais, aussi et surtout, en tenant compte des spécificités locales et des dynamiques régionales.

Le Bénin rappelle que, sans une coopération internationale renforcée, un appui technique soutenu fourni aux États Membres et un financement adéquat en faveur de la mise en œuvre du nouveau Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, il nous sera difficile d'atteindre nos objectifs communs. Le Bénin apportera une contribution active à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies prévu en juin 2016, ainsi qu'à la réunion d'avril prochain sur le nouveau Plan d'action que coorganisent le Gouvernement suisse et l'ONU.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de l'adoption unanime de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288), le Chili salue une nouvelle fois et apprécie au plus haut point l'initiative opportune du Secrétaire général, qu'il félicite d'avoir préparé et élaboré le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) – extrémisme conduisant à des actes terroristes – qui contient des éléments et des recommandations dans des domaines prioritaires extrêmement utiles en vue d'intégrer les stratégies mondiale, régionale et nationale de lutte contre ce phénomène.

Mon pays considère que le Plan d'action propose des lignes directrices adéquates et nécessaires compte tenu du contexte actuel dans lequel l'extrémisme violent représente une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales et nous oblige à trouver des approches englobant non seulement des mesures de sécurité permanentes et essentielles contre le terrorisme mais également des mesures de prévention systémiques qui traitent des causes de l'extrémisme violent. À cet égard, le Chili est convaincu que l'édification de sociétés ouvertes, équitables, inclusives et pluralistes, fondées sur le plein respect des droits de l'homme et offrant des perspectives économiques à tous, est le moyen le plus concret d'échapper à l'extrémisme violent.

M. Zinsou (Bénin), Vice-Président, assume la présidence.

Néanmoins, nous observons qu'au niveau international, à l'ONU en particulier, nous sommes tributaires d'une convention regroupant les définitions du terrorisme et de l'extrémisme violent y conduisant. Conscients de cet élan particulier et convaincus que ces efforts collectifs doivent être cohérents, sans éluder des aspects essentiels, afin de lutter avec efficacité contre de tels phénomènes, nous réaffirmons que nous souhaitons engager des négociations à l'Assemblée en vue de l'adoption d'un instrument juridique international qui servira de cadre réglementaire sur cette question importante. Cela doit se faire parallèlement à des progrès aux niveaux local et régional, en particulier dans les domaines législatif et judiciaire.

Enfin, le Chili réaffirme que les mesures qui découleront du rapport du Secrétaire général doivent être en conformité avec les objectifs de développement durable qui détermineront l'action que nous mènerons au cours des 15 prochaines années, et doivent clairement comprendre de nouveaux objectifs et cibles liés à la

prévention de la violence et à la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Par cet engagement, nous approuvons la résolution 70/254, proposée par le Président de l'Assemblée, M. Lykketoft, et adoptée à l'unanimité à l'ouverture du présent débat.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite vendredi par l'observateur de l'Union européenne (voir A/70/PV.84) et tient à faire les observations suivantes à titre national.

L'évolution de menace terroriste oblige la communauté internationale à adopter une approche globale. Il est évident que la solution militaire ne suffit pas. Nous devons également intensifier nos efforts en matière de prévention et ne pas les limiter aux gouvernements, mais faire participer les populations locales, la société civile et le secteur privé afin de prévenir la propagation de l'idéologie extrémiste violente. Les jeunes sont particulièrement importants car ils sont une cible facile de la propagande.

Dans le même temps, les États Membres et les organes compétents de l'ONU doivent établir une coopération plus étroite. À cet égard, nous considérons que l'adoption, vendredi, de la résolution 70/254 relative au Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent – que nous appuyons pleinement – représente une étape essentielle vers une action préventive globale, menée notamment au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir ouvert la voie à des travaux aussi opportuns dans le terrain inconnu de l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme. Bien que, dans ce domaine, la responsabilité principale revient à l'évidence aux États Membres, l'initiative du Secrétaire général confirme que l'ONU s'engagera à travailler avec nous à tous les niveaux. L'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies fournira une analyse nécessaire et indiquera quelles sont les autres mesures et initiatives à mettre en œuvre.

Le 29 juillet 2015, l'Italie a organisé à Rome un débat international sur l'extrémisme violent. Les résultats de ce débat peuvent contribuer de manière utile aux efforts de tous les acteurs compétents. L'attention prêtée au dialogue interculturel, à la sensibilisation, des jeunes en particulier, et à l'autonomisation des femmes est un des éléments clefs de notre stratégie et de l'action que nous menons au quotidien. À notre avis, le renforcement d'une culture de dialogue et de tolérance

et l'établissement de relations constructives avec toutes les communautés au niveau national doivent aller de pair avec une coopération internationale entre les États, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile. Nous pensons que c'est là aussi l'approche que nous devons adopter face aux crises humanitaires et aux flux migratoires dus à la violence en cours dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans le pourtour méditerranéen.

Des politiques de "portes ouvertes", une attitude de respect face aux souffrances humaines et l'espoir sont essentiels à la promotion de la confiance mutuelle et doivent être considérés comme le sous-bassement de sociétés et d'institutions pacifiques. C'est dans ce contexte que l'Italie promeut des projets visant à protéger le patrimoine culturel dans de nombreuses instances internationales et sur le terrain, avec l'appui d'autres parties prenantes, étant fermement convaincue que ce type d'initiatives renforcent le respect mutuel et permet de lutter contre l'intolérance et de contrer les attaques violentes contre la diversité.

Les initiatives de la famille des Nations Unies visant à prévenir les conflits sont particulièrement importantes pour lutter contre l'extrémisme et pour s'attaquer aux facteurs complexes qui favorisent le terrorisme. À cet égard, tous les éléments du plan d'action devraient être examinés avec soin. Nous attendons avec intérêt un processus de mise en œuvre constructif et inclusif.

L'Assemblée générale peut compter sur l'appui continu de l'Italie. Nous sommes déjà un partenaire qui joue un rôle actif dans le cadre de l'action menée conjointement pour lutter contre les activités terroristes et l'extrémisme violent, ciblant des domaines cruciaux tels que la lutte contre le financement et la communication stratégique.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose rendre hommage à l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, et présenter mes condoléances à sa famille, à celle des Nations Unies et au Gouvernement égyptien.

Je voudrais remercier le Président Lykketoft d'avoir convoqué cet important et opportun débat aux fins de l'examen du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Un plan d'action global pour la prévention de l'extrémisme violent pourrait fournir une réponse cohérente à la menace

croissante de l'extrémisme violent partout dans le monde. À cet égard, ma délégation voudrait réitérer sa profonde gratitude au Secrétaire général pour les remarquables efforts qu'il déploie pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous nous félicitons tout naturellement de l'adoption par consensus de la résolution 70/254 sur le Plan d'action, et nous attendons avec intérêt les prochaines étapes.

L'Algérie tient à réaffirmer qu'elle condamne fermement et sans équivoque toutes les formes de terrorisme, quels qu'en soient les motifs, le lieu, le moment ou les auteurs. Nous réaffirmons également que nous sommes déterminés à continuer de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Je voudrais également faire quelques autres observations sur ce point.

La lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme doit également s'accompagner d'une condamnation de la xénophobie et de l'islamophobie, qui s'imposent comme les nouveaux visages de l'extrémisme violent. L'Algérie est convaincue que la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent requièrent une vigilance de tous les instants, ainsi qu'une mobilisation et une coopération multiforme aux niveaux national, régional et international. L'action menée pour prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent ne saurait se limiter exclusivement à la dimension répressive; elle doit être menée en amont et en aval, dans le cadre d'une stratégie politique cohérente fondée sur la prévention, le dialogue et la compréhension de l'attrait qu'exercent les terroristes.

Ma délégation souligne la nécessité de convenir d'une définition précise du terrorisme, laquelle doit être conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international et faire la distinction entre les actes de terrorisme et la lutte légitime que mènent les peuples sous occupation coloniale ou étrangère pour affirmer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à la paix. Nous continuerons également à mettre en garde contre toutes les idées fausses et les tendances à associer le terrorisme à une religion, une civilisation ou une région géographique. Je voudrais faire quelques observations sur les recommandations contenues dans le Plan.

Pour ce qui est de l'élaboration de plans d'action nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent, je tiens à affirmer que la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent constituent une priorité pour mon pays. Je me réjouis de pouvoir dire aujourd'hui qu'il y a à peine une semaine cette priorité a été consacrée dans

la Constitution algérienne par le biais d'un amendement introduit à cette fin. Je me réjouis aussi d'annoncer que l'Algérie a mis au point un plan d'action global et multidimensionnel pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Le lancement de ce plan en septembre 2015 a coïncidé avec la célébration du dixième anniversaire de l'adoption, par référendum, de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, initiative qui a été approuvée par le peuple algérien à une écrasante majorité, en réponse à l'appel lancé par le Président Bouteflika demandant de

“ pardonner sans oublier, de se tourner résolument vers l'avenir et de réinventer une nouvelle manière de vivre ensemble dans une Algérie de plus en plus prospère”.

La stratégie algérienne de lutte contre l'extrémisme violent porte sur deux volets essentiels. Premièrement, veiller à ce que toutes les forces de sécurité maintiennent un niveau de mobilisation et de vigilance élevé dans l'accomplissement de leur mission, qui est de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Deuxièmement, mettre en oeuvre une politique globale de lutte contre la radicalisation qui combine des mesures politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses impliquant l'ensemble des institutions et des citoyens et mobilisant d'importantes ressources nationales.

S'agissant de la coopération régionale et internationale, l'Algérie est fermement convaincue que, comme pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre la radicalisation requièrent une plus grande attention et doivent être confortées par une coopération bilatérale, régionale et internationale continue. Pour ne citer qu'un exemple, l'Algérie a organisé en juillet 2015 la Conférence internationale sur la lutte contre l'extrémisme violent et sur la déradicalisation, qui a été une occasion pour mon pays de partager ses données d'expérience avec les participants, notamment ceux directement impliqués dans la lutte contre l'extrémisme.

Les efforts que déploie mon pays en matière de lutte contre le terrorisme ont toujours visé à accroître la coopération régionale et internationale, et ce avant même les bouleversements majeurs que le monde a connus ces dernières années. L'Algérie a depuis le tout début cherché à renforcer l'action antiterroriste au niveau africain, et le résultat aura été que nous avons observé l'apparition de nombreux instruments internationaux juridiques et autres initiatives qui jouent maintenant un

rôle très important dans le renforcement de l'efficacité de l'action menée par les pays africains à cet égard.

Dans la région du Sahel, la notion de coordination et de coopération est maintenant en train de donner toute la mesure de son potentiel. Compte tenu de la situation actuelle – qui requiert à la fois la coordination et le renforcement des capacités des pays de la région sur la base du principe d'appropriation – l'Algérie adopte une approche concertée dans le cadre de nombreux mécanismes de coopération. Pour n'en citer que quelques-uns, il y a, premièrement, le Groupe de travail des pays du champ, coprésidé par l'Algérie et le Canada dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme; ensuite il y a le Comité d'état-major opérationnel conjoint, puis l'Unité de centralisation du renseignement et de liaison. De nombreuses autres instances contribuent grandement à la sécurité et à l'élargissement de la coopération en matière de sécurité entre les pays concernés.

Une démarche globale de prévention de l'extrémisme violent doit être fondée sur une évaluation détaillée et objective des causes profondes de ce phénomène. Nous estimons que le Plan d'action pourrait constituer une base solide pour notre examen de la question. Ma délégation se tient prête à participer de manière constructive à cet examen dans toutes les enceintes compétentes.

M. Adamov (Biélorus) (*parle en russe*) : Je tiens en premier lieu à présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple égyptiens ainsi qu'à la famille et aux proches de feu le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali.

La délégation biélorussienne estime que le moment est venu de faire face au problème de l'extrémisme violent. Le rapport du Secrétaire général (A/70/674) et la résolution 70/254, adoptée vendredi, constituent un point de départ important et forment la base du processus de négociations intergouvernementales sur la question.

Certains aspects du rapport, qui ont un lien de cause à effet direct avec le phénomène du terrorisme international, peuvent et doivent être examinés dans le contexte du cinquième examen à venir de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et seront pris en compte par les organes nationaux compétents. Dans le même temps, nous estimons que les mécanismes existants de lutte contre le terrorisme du Secrétariat et les processus intergouvernementaux en place, en

particulier l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, sont à même de couvrir le sujet dans le cadre de leurs activités de fond.

Dans le contexte des travaux futurs sur la question, cependant, la délégation biélorussienne estime qu'il faut prendre acte du manque d'équilibre du rapport, qui consacre beaucoup d'attention à des questions qui ne sont pas directement liées à l'extrémisme violent. Il est certain que l'état de droit, la bonne gouvernance et l'existence de mécanismes légitimes chargés de protéger les intérêts des minorités peuvent être généralement considérés comme des facteurs de réduction du risque de manifestations concrètes de l'extrémisme violent. D'un autre côté, il faut admettre que ces facteurs et nombre d'autres facteurs cités dans le rapport ont un caractère très général.

Dans le même temps, des questions telles que la subversion, le démantèlement et la perte de légitimité des institutions gouvernementales, l'ingérence dans les affaires intérieures des États et la propagande hostile sont directement liées non seulement aux sentiments extrémistes, mais également à leur évolution vers des actes de terrorisme concrets qui ne sont pas mentionnés dans le rapport. Nous espérons que cet équilibre sera rétabli dans le contexte des pourparlers interétatiques et intergouvernementaux futurs sur la question. Le Biélorus est prêt à collaborer de manière constructive avec tous les acteurs concernés afin de développer et de mettre en œuvre des mesures collectives réfléchies pour contrer l'extrémisme violent.

M. Dotta (Uruguay) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, l'Uruguay s'associe aux États Membres qui ont présenté leurs condoléances au peuple et au Gouvernement de la République arabe d'Égypte, ainsi qu'à la famille de feu le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui est décédé aujourd'hui.

L'Uruguay s'associe à la déclaration prononcée au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

À titre national, l'Uruguay estime qu'il est aujourd'hui essentiel de mener une lutte mondiale contre le terrorisme. Nous devons mener une action efficace pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme. À cet égard, l'Uruguay réaffirme son attachement aux valeurs, buts et principes du système multilatéral, et il condamne fermement l'extrémisme violent et le terrorisme sous toutes leurs formes, quels que soient les auteurs de tels actes.

L'Uruguay est déterminé à mettre au point une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, étant entendu qu'aujourd'hui nul n'est à l'abri de ses effets, comme le souligne le paragraphe liminaire du Plan d'action visionnaire et global pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) présenté par le Secrétaire général. S'agissant de la lutte mondiale contre l'extrémisme violent et le terrorisme, mon pays a réitéré au sein de plusieurs enceintes que les mesures prises par la communauté internationale doivent aller au-delà de l'action militaire. Ces mesures doivent être basées sur une approche globale à long terme et s'inscrire dans des stratégies politiques et socioéconomiques qui promeuvent l'insertion sociale, la participation politique et l'équité. Leur point cardinal doit être un état de droit fort, assorti d'institutions solides capables de faire respecter pleinement les droits de l'homme, condition essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable.

L'Uruguay estime que l'approche évoquée se retrouve dans le Plan d'action présenté par le Secrétaire général. Il se félicite que ledit Plan d'action mette l'accent sur le fait que le phénomène de l'extrémisme violent ne surgit pas dans le vide, et qu'il est fondamental de se pencher sur les causes structurelles, au sein des sociétés, qui font que certains individus sont attirés par des groupes qui encouragent et pratiquent l'extrémisme. Dans ce contexte, l'Uruguay partage l'opinion selon laquelle il est capital d'examiner les facteurs qui poussent et les facteurs qui attirent, et la présentation du Plan d'action constitue une avancée majeure en vue d'examiner en profondeur les causes structurelles qui sont à l'origine de l'extrémisme violent. Il est également favorable à l'adoption de mesures non coercitives qui permettront de lutter contre ces causes.

L'Uruguay se félicite que l'Assemblée générale ait convoqué le présent débat, compte tenu de l'impact et de la portée de cette question, ainsi que du rôle normatif et législatif de l'Assemblée et de son statut d'organe universel et démocratique de l'Organisation, respectueux du principe d'égalité souveraine entre les États sur lequel elle est basée. Selon mon pays, il importe également de mettre en avant et de défendre la compétence de l'Assemblée générale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sans préjudice de la responsabilité première qui incombe au Conseil de sécurité dans ce domaine. Il est capital que les efforts communs déployés par l'ensemble des États Membres génèrent une contribution de fond à l'élaboration d'une stratégie mondiale qui permettra

de lutter efficacement contre le phénomène de l'extrémisme violent. Le consensus dégagé vendredi matin, qui a permis d'adopter la résolution 70/254 sur le Plan d'action, constitue une avancée importante.

Il convient de rappeler qu'un grand nombre des causes structurelles de l'extrémisme violent sont directement liées à des problèmes de sécurité, notamment la multiplication des conflits armés, la recrudescence de la violence et de la répression, les violations massives des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire, à des pratiques telles que le recrutement d'enfants, l'exploitation et le trafic de personnes, le trafic et l'exploitation illégale des ressources naturelles, ainsi que la vente d'armes et de stupéfiants. Ces problèmes sont à l'origine d'une gigantesque crise migratoire qui exige de trouver des solutions urgentes pour les millions de personnes déplacées et de réfugiés, dont le nombre ne cesse de croître.

Ceux qui souffrent le plus sont les enfants, et l'avenir des prochaines générations se trouve ainsi compromis. C'est pourquoi l'Uruguay estime impératif de promouvoir et de défendre les droits des enfants, en particulier leur droit à l'éducation, afin que chaque enfant puisse avoir accès à une éducation de qualité fondée sur le respect du principe de tolérance et de la diversité culturelle et religieuse. L'Uruguay réaffirme que les mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme doivent être respectueuses du droit international, en particulier la Charte des Nations Unies et les diverses résolutions adoptées par les organes de l'ONU, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Pour conclure, et en espérant que les consultations en vue de l'approbation du Plan d'action soient fructueuses, l'Uruguay souhaite obtenir des informations plus détaillées concernant la mise en œuvre du Plan, le suivi, la coordination au niveau du système des Nations Unies, et surtout le mode de financement. Cet aspect est particulièrement pertinent, car de l'adoption du Plan découlera la nécessité pour les États Membres d'adopter des plans nationaux de lutte contre l'extrémisme violent.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.84).

Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Nous sommes d'avis que ce Plan peut servir utilement de base à nos débats sur la façon dont les États Membres peuvent aborder la question de la prévention de l'extrémisme violent. Nous sommes convaincus qu'il peut être perfectionné grâce à nos discussions. L'adoption de la résolution 70/254 atteste de notre volonté de poursuivre nos débats sur le Plan d'action.

Même s'il n'existe pas de définition convenue de l'extrémisme violent, nous sommes fermement convaincus que l'extrémisme violent et le terrorisme ne sauraient être associés à un pays, une race, une religion, une culture ou une nationalité. Nous notons avec satisfaction que cela est dûment reconnu dans le Plan d'action. La Malaisie condamne tous les actes de violence perpétrés par les terroristes, ainsi que les méthodes et les pratiques des terroristes, et estime que le terrorisme est un problème mondial grave qui risque de mettre en péril la stabilité et la sécurité des pays. Nous sommes conscients que nous devons agir individuellement et collectivement pour prévenir l'extrémisme violent. Nous sommes néanmoins d'avis que la coopération internationale ne doit en aucun cas porter atteinte à l'autorité nationale ou aux efforts déployés au niveau national pour combattre et prévenir l'extrémisme violent.

Nous ne justifions pas les actes de terrorisme ou l'extrémisme violent, et nous le ferons jamais. Cependant, lorsque nous parlons de l'extrémisme violent, il est également impératif de comprendre ses causes, c'est à dire les facteurs qui causent ou alimentent la radicalisation des individus ou des groupes. Ces facteurs peuvent être d'ordre politique, économique ou social, ou il peut s'agir d'une multitude de facteurs, notamment des injustices prolongées et graves, un accès inégal aux ressources, l'inégalité des chances, des violations flagrantes des droits de l'homme, l'occupation étrangère et une discrimination systématique.

Depuis l'adoption de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, la Malaisie a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la menace du terrorisme à l'intérieur et en dehors de son territoire afin d'assurer la sûreté et la sécurité de son peuple. Nous avons notamment adopté en 2015 une loi sur la prévention du terrorisme, dont les dispositions relatives à la réhabilitation et à la déradicalisation constituent un élément clef. Ces dispositions se fondent

sur la conviction que l'on ne peut pas venir à bout du terrorisme par la force ou des mesures punitives uniquement. Par conséquent, c'est avec satisfaction que nous notons que l'on accorde plus d'attention et d'importance aux mesures de prévention, en particulier les piliers I et IV de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui se rapportent aux mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme et aux mesures garantissant le respect des droits de l'homme et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste.

La Malaisie estime que nous devons adopter une approche multidimensionnelle pour nous attaquer aux causes profondes et aux facteurs sous-jacents de l'extrémisme et du terrorisme. À notre avis, obtenir la sympathie et l'adhésion des populations, en particulier des jeunes, est tout aussi important que les aspects relatifs à la sécurité et au renseignement dans le cadre de nos efforts collectifs pour lutter contre ces menaces. Il ne faut pas sous-estimer l'impact d'une approche douce.

Nous sommes préoccupés par l'intolérance et la discrimination croissantes à l'égard des musulmans, qui ont entraîné une recrudescence de l'islamophobie, un phénomène qui constitue un affront aux droits de l'homme et à la dignité des musulmans. À cet égard, la Malaisie est prête à partager ses données d'expérience en matière de marginalisation de l'extrémisme et de la gestion d'un pays multiconfessionnel où différentes religions coexistent et prospèrent, prouvant ainsi que non seulement l'islam peut prospérer mais qu'il peut également être un facteur de progrès et de développement dans une société pluraliste.

En vue de lutter contre la menace que pose le terrorisme au moyen des médias électroniques, en particulier les médias sociaux, la Malaisie a créé un centre régional de communications numériques de contre-propagande. Ce centre a deux objectifs : premièrement, s'opposer aux discours et aux actes des terroristes dans la région dans l'espace numérique en exposant leurs activités de désinformation, et, deuxièmement, mener une campagne de contre-rhétorique pour gagner les cœurs et les esprits des populations.

Le 2 octobre 2015, la Malaisie a accueilli à Kuala Lumpur une réunion ministérielle extraordinaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) consacrée à la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Il y a été décidé, entre autres choses, d'appeler les États membres de l'ASEAN à dénoncer et à rejeter l'extrémisme et à promouvoir la

modération, conformément à la Déclaration de Langkawi sur le Mouvement mondial des modérés adoptée par l'ASEAN le 27 avril 2015. La Déclaration de Langkawi vise à promouvoir la modération et la tolérance en tant que valeurs fondamentales de la région et de ses peuples, pour qu'elle demeure pacifique et prospère. Le mois dernier, la Malaisie a également organisé une conférence internationale sur la déradicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent.

Nous estimons que c'est dans ce contexte que nos efforts collectifs peuvent jouer un rôle important et inestimable pour combattre et prévenir l'extrémisme violent. À cet égard, la Malaisie se félicite de la coopération et de la collaboration entre le Mouvement mondial des modérés et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'élaboration des programmes concrets et pragmatiques pour promouvoir davantage la paix et l'entente à l'échelle mondiale. La Malaisie se joindra aux efforts de toutes les parties prenantes et des États Membres visant à consolider les synergies existantes en examinant de nouvelles propositions et suggestions qui permettraient de sensibiliser sur l'importance de la modération pour relever les défis mondiaux actuels, en particulier s'agissant de notre objectif commun d'éradiquer l'extrémisme violent dans le monde entier.

Nous nous réjouissons à la perspective d'entendre les opinions des autres délégations et de mener des débats constructifs avec elles sur le Plan d'action à la conférence qui se tiendra prochainement à Genève et dans le cadre de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, prévu cette année.

M. Doucouré (Mali) : La délégation malienne se réjouit de l'initiative du présent débat consacré au Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) proposé par le Secrétaire général. Ma délégation se félicite du consensus qui a prévalu lors de l'adoption de la résolution 70/254 et prend note de ce Plan d'action, qui constitue une étape importante dans le cadre de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, prévu en juin 2016. L'adoption de cette résolution montre assurément la volonté inébranlable des États Membres de l'Organisation commune d'œuvrer à l'unisson contre un phénomène aussi complexe que dangereux qu'est l'extrémisme violent.

La délégation malienne s'associe à la déclaration faite par le Royaume d'Arabie saoudite au nom des États membres de l'Organisation de la coopération

islamique (voir A/70/PV.84) et voudrait, à ce titre, faire quelques observations.

Aujourd'hui, il n'est un secret pour personne que la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent constitue l'une des premières menaces à la paix et à la sécurité internationales. La recrudescence de violences aveugles à travers 1^e monde, y compris dans la région du Sahel, la complexité des attaques, leurs niveaux de planification, de coordination et de sophistication, démontrent à suffisance que nous n'avons pas d'autre choix que de mutualiser nos efforts et nos intelligences pour neutraliser l'hydre du terrorisme et ses tentacules que représentent notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida au Maghreb islamique, Boko Haram, les Chabab, Ansar Eddine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, Al Mourabitoune et j'en passe.

Mon pays, le Mali qui a été victime en 2012, d'une agression terroriste et narcojihadiste, continue malheureusement de payer un lourd tribut au phénomène du terrorisme et de l'extrémisme violent. Cela m'amène à faire remarquer que l'extrémisme violent, menant 1^e plus souvent au terrorisme, est complètement étranger à la société malienne, connue pour son ouverture, sa tolérance et sa pratique d'un Islam pacifiste et modéré.

Au Mali, les autorités ont pris la mesure du défi en matière de prévention de l'extrémisme violent. En effet, 1^e Gouvernement malien a initié avec l'appui du Royaume du Maroc, un programme de formation d'imams maliens afin de renforcer leur résilience dans la préservation des valeurs authentiques de l'Islam enseigné dans les universités de Tombouctou et pratiqué dans la région du Sahel depuis des siècles.

Cette initiative salutaire qui s'étend à d'autres pays de la sous-région, permettra de véhiculer et de propager les valeurs de l'Islam; valeurs de paix et de tolérance. L'autre approche du Gouvernement malien réside dans la lutte contre l'enrôlement des jeunes dans les réseaux terroristes et extrémistes.

Cette approche insiste sur les vertus du dialogue et de la compréhension mutuelle, en discréditant l'idéologie de la haine, de l'intolérance et du rejet de la différence.

En plus de ces actions à l'échelle nationale, il existe d'autres initiatives au plan régional impliquant les États voisins et partenaires du Mali, notamment dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dont la mise en œuvre rapide devrait également

contribuer à lutter efficacement contre les causes de l'extrémisme violent.

Avant de conclure, je voudrais souligner avec force que le Gouvernement malien condamne le terrorisme et l'extrémisme violent et demeure résolu à lutter contre les causes et manifestations de ces fléaux.

Enfin, je voudrais joindre ma voix à celle du Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques, à l'ouverture de ce débat, pour rendre hommage à la mémoire des victimes du terrorisme et de l'extrémisme violent y compris les casques bleus des opérations de maintien de la dont la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui, il convient de le rappeler, vient d'être endeuillée par l'attaque terroriste du vendredi dernier contre le contingent de la République de Guinée, à Kidal.

Cette énième attaque contre la MINUSMA pose la nécessité d'intégrer la prévention de l'intégrisme violent dans les mandats des opérations de maintien de la paix, tel qu'il ressort du Plan d'action, mais aussi d'équiper et de permettre aux soldats de la paix de se défendre, en adaptant les mandats qui les régissent à l'environnement terroriste dans lequel ils sont déployés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 2011 (XX) en date du 11 octobre 1965 et à la décision 56/475 du 15 août 2002, je donne la parole à l'observateur de l'Union africaine.

M. António (Union africaine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la tristesse que nous a causé la disparition de S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général et premier Africain à diriger l'Organisation des Nations Unies, et exprimer nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement égyptiens, à sa famille et certainement à toute la famille des Nations Unies. Je tiens à remercier le Président d'avoir convoqué ces importantes séances plénières et à le féliciter, ainsi que tous les membres du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour le succès des consultations qu'il a menées ces dernières semaines pour déterminer la meilleure manière de faire avancer le très important Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) du Secrétaire général.

L'adoption par consensus de la résolution 70/254 sur le Plan d'action du Secrétaire général, transmet avec force un message d'unité de la communauté internationale face au terrorisme et à l'extrémisme violent. Elle atteste de la volonté de l'ensemble des membres de forger un

nouveau partenariat mondial pour faire face à cette grave menace qui sape non seulement la paix et la sécurité internationales, mais aussi les valeurs et les principes qui ont longtemps caractérisé nos sociétés démocratiques et diverses. Je ne saurais manquer de saluer les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, en faveur de cette question. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre ferme appui à son Plan d'action global.

Nous pensons que le Plan du Secrétaire général peut fournir un cadre global qui guidera nos efforts collectifs aux niveaux national, régional et international. Nous sommes particulièrement heureux de constater que le Plan met l'accent sur la prévention, et présente des recommandations concrètes pour s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent. En effet, pour être efficace, la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent doit traiter des causes sous-jacentes. Ce faisant, le Plan traduit un consensus international croissant sur l'importance cruciale de mettre au point une approche globale et pragmatique qui couvre non seulement l'aspect sécuritaire, mais porte également sur les aspects et les facteurs structurels qui sous-tendent la radicalisation et l'extrémisme violent.

Une lutte contre le terrorisme axée sur l'aspect sécuritaire peut sembler efficace à court terme, mais une telle approche s'est avérée insoutenable et inefficace sur le long terme; elle est souvent contreproductive et expose un plus grand nombre de personnes vulnérables à la radicalisation. C'est donc plutôt sur la bonne gouvernance qu'il faut mettre un accent considérable, notamment la promotion de systèmes de gouvernance responsables, transparents et inclusifs basés sur l'état de droit, et sur la lutte contre la pauvreté, le chômage et les inégalités. En outre, les efforts doivent chercher aussi à renforcer la cohésion sociale et communautaire, l'éducation et une culture de dialogue.

En Afrique, le terrorisme et l'extrémisme violent continuent de représenter la menace la plus grave posée à la paix et à la sécurité. Malgré les efforts soutenus et les progrès réalisés en vue de prévenir et de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, ce phénomène continue de s'étendre géographiquement et pratique au vu de tous des niveaux de violence sans précédent dans diverses parties du continent. L'Union africaine (UA) demeure activement engagée dans la lutte contre ce fléau. Les organes politiques pertinents de l'UA ont défini un cadre global pour la mise en œuvre des instruments de la communauté internationale et de l'Union africaine

de lutte contre le terrorisme en Afrique. L'Union africaine a également lancé de nombreuses initiatives de renforcement des capacités pour renforcer la capacité de ses États membres à lutter contre le terrorisme.

L'engagement de l'Union africaine dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est également manifesté lors du Sommet du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui s'est tenu le 29 janvier et au cours duquel ont été notamment examinés et passés en revue les efforts déployés contre le terrorisme. Le Sommet a réaffirmé la pertinence continue des instruments adoptés par l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine au fil des ans et il a appelé à redoubler d'efforts pour combattre l'extrémisme et les interprétations religieuses radicales qui favorisent l'intolérance et la violence.

Le Sommet est également convenu de poursuivre et d'intensifier les efforts pour soutenir la création de mécanismes de coopération régionale visant à traiter des menaces transnationales spécifiques dans différentes régions du continent. À cet égard, il vaut la peine de rappeler qu'un certain nombre de mécanismes de coopération en matière de sécurité ont déjà été créés pour encourager une coordination et un échange d'information améliorés entre États membres, notamment dans le cadre respectif du Processus de Nouakchott, de l'Unité de centralisation du renseignement et de liaison pour le Sahel, du processus de Djibouti pour l'Afrique de l'Est et de l'Unité de centralisation du renseignement et de liaison pour l'Afrique de l'Est.

En outre, consciente du fait que combattre le terrorisme sans traiter les facteurs causaux de l'extrémisme violent risque d'avoir un effet contraire à celui recherché, la Commission de l'Union africaine continue de travailler en étroite collaboration avec les États membres à la mise au point de solides politiques et programmes nationaux visant à parer la radicalisation,

délégitimer le discours des terroristes vis-à-vis de la jeunesse, renforcer la résilience des jeunes contre l'extrémisme violent et renouveler leur confiance dans la capacité de leur gouvernement de répondre à leurs besoins.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de mesures ont été engagées par la Commission de l'Union africaine. Elles comprennent l'élaboration et l'application de programmes visant à contrer la radicalisation et l'extrémisme violent dans les prisons et les centres de détention; faciliter des discussions ouvertes entre les autorités de l'État et la société civile, y compris les autorités religieuses et les associations de femmes, afin de permettre aux populations d'exprimer leurs frustrations et de prendre une part active aux efforts destinés à contrecarrer les idéologies extrémistes; associer les médias à la lutte contre les récits terroristes et la délégitimation des idéologies violentes; fournir une plateforme où les victimes d'actes de terrorisme puissent contribuer aux efforts globaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent; et encourager les États membres à veiller à la bonne application de leurs politiques et programmes de développement économique et de réduction de la pauvreté.

Pour terminer, je voudrais réitérer que l'Union africaine a à cœur d'assumer pleinement sa part de responsabilité dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous devons également avoir conscience du fait que les conditions propres à fournir un terrain fertile pour le terrorisme et l'extrémisme violent doivent être traitées au niveau mondial.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur ces questions. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 16 et 117 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 5.